

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09454

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL BYAD

BOUCHRA

Date de naissance : 21/06/1986

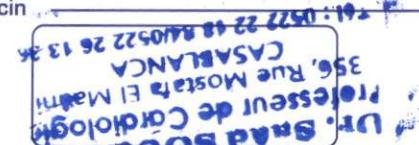
Adresse : 708B

Tél. : 06 76 95 45 81

Total des frais engagés : .Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/02/2023

Nom et prénom du malade : EL BYAD BOUCHRA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Enfant

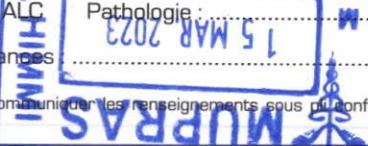
Nature de la maladie :

HTA

Affection longue durée ou chronique ALD ALC

Conjoint

En cas d'accident préciser les causes et circonstances



Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 15/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/2/2023	3-446	400	400	Dr. SUDI SOUTI Président de Cardiologie 125, Rue Maréchal Foch 75016 PARIS Tél. 01 45 20 13 96 ASALIAN

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>Mohamed H. B. Pharmacie Docteur en Pharmacie 341, Bd. Generale El-SAS TELEFAX: 011-35-55-5555</p>	01.02.93	1117.50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

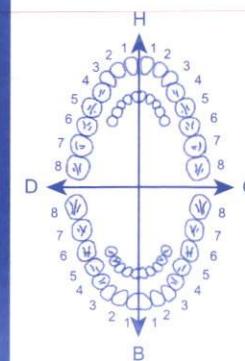
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PPV B2DH76
PER 10/25
LOT L3497

PPV: 84DH80
PER: 01/25
LOT: L153-2

PPV 84DHB
PER 04/25
LOT L1575

الدّ
أستاذ
إختصاص
خريج

Ecnpoppler.com

Patient

Photo 11 - casablanca, re

Casablanca, le 4 FEV. 2023

DR. Mohamed KHAIRI KRIMAT
Professeur en Pharmacie

86. PROZAR 50
+ 22.73. 123.60 + 1 q leu

Traitements de Trois (03) Mois

Traitemen^t de Trois (3) Mois

2. Find

11

Dr Saâd SOULAMI
Professeur de Cardiologie
356, Rue Mostafa El Mami
Tél: 22.11.84/26.13.35 - CAS

(قرب زنقة أڭادير) - الدار البيضاء
356, Rue Mostafa El Maâni (coté Rue d'Agadir) - 1^{er} étage
Tél.: 05 22 22 18 84 / 06 62 88 90 91 - Tél. / Fax
CNSS : 2700608 - ICF : 141802254 - ICF : 0

SYNTHEMEI
22 rue zoubair b
noires casablaa
INEXIUM

40 mg
Bottle 14
11/150MP/21/NR
6 118001

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair bneu
noires casablanca
INEXUM

40 mg Cpr GR
Boite 14 123 162
641/15DMP/21NRQ P.P.V: 1
6 118001 020

SYNTHÉMÉDICC
22, rue de la bûche brouard
notes : cérémonie
INTEXUM
40 mg
Boite 14
641750MPC/21/RC
6 ||| B3/60
118001 |||

Last: EL BAYAD
First: BOUCHRA
ID:
DOB:
Age: 0yr
Sex:

24-Feb-2023 17:07:17

Vent rate: 59 BPM
PR int: 159 ms
QRS dur: 78 ms
QT/QTc: 375 / 375 ms
P-R-T axes: 51 9 -5

BRADYCARDIE SINUSALE
ANOMALIE NON SPECIFIQUE DE L'ONDE T
ECG ANORMAL
ATTENTION: LA QUALITE DES DONNEES PEUT INFLUENCER L'INTERPRETATION
Revu par _____

